



LIVRET D'ACCUEIL
- Règlement -
Périscolaire / Mercredis / Accueils de Loisirs
Année 2026-2027



REGLEMENT INTERIEUR COMMUN À TOUS NOS SITES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accueil est ouvert aux enfants dès leur scolarité...

1 Dossier d'inscription unique par enfant pour toute l'année à **retirer sur le site de votre choix** (voir page Infos Sites).

Documents à fournir **obligatoirement** :

- Copie des vaccins ou attestation de votre médecin, conformément à la législation en vigueur.
- 1 Attestation CAF / MSA de votre Quotient Familial.

En l'absence du justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE FAIT DANS UN DÉLAI DE 48H TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIÉE SERA FACTURÉE.

REGIMES ALIMENTAIRES

Concernant les régimes alimentaires, trois menus sont proposés :

- Menu sans viande (remplacé par du poisson ou de l'œuf)
- Régime végétarien (avec œuf)
- Régime végétalien (accompagnement seul)

Concernant les régimes pour cause d'allergie alimentaire, 1 certificat médical ou 1 PAI doit nous être fourni.

Un régime alimentaire notifié sur le dossier d'inscription sera pris en compte à ce titre et ne pourra être modifié en cours d'année, sauf nouvel avis médical.

ABSENCE POUR RAISON MEDICALE

Une absence justifiée est, et seulement, pour maladie et donc non prévue.

Si votre enfant est absent pour raison de maladie, il ne vous est pas facturé le repas du **jour même** de son absence, s'il y a présence d'un certificat médical.

- ✓ Vous prévenez le jour J de l'absence pour maladie à votre lieu d'accueil périscolaire ou extrascolaire.
- ✓ **Si l'absence de votre enfant se prolonge au-delà de la première journée de maladie, il vous appartient de prévenir la direction de votre site d'accueil pour désinscrire votre enfant sur les prochains jours d'absentéisme.**
- ✓ Dans le cas contraire, les repas vous seront facturés, un justificatif médical présenté après les jours d'absence et sans en avoir informé votre site d'accueil ne pourra permettre le remboursement des repas.



REGLEMENT INTERIEUR COMMUN À TOUS NOS SITES

INFORMATIONS PRATIQUES

Les repas sont confectionnés et livrés sur tous nos sites par René THIRION, Traiteur de Moussey 88210.

Il est conseillé de marquer les affaires personnelles de votre enfant. Pour les plus jeunes, prévoir des vêtements de rechange en cas de besoin.

Lor'Anim décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Une fois votre dossier d'inscription rempli et déposé sur votre site d'accueil, vous recevrez un identifiant afin de pouvoir vous connecter au portail famille qui sera mis en place et qui vous permettra d'inscrire votre enfant en ligne sur l'ensemble de nos services, mais également d'avoir accès à vos factures, relevés de comptes et attestations de présences.



MODALITÉS DE PAIEMENTS

Le prélèvement, le virement et le paiement en ligne sont à privilégier fortement pour une prise en compte rapide de vos inscriptions. Le prélèvement peut être mis en place pour une inscription régulière sur l'année avec de échéances lissées sur 10 mois, ou adaptées mensuellement selon votre planning,

Lien internet : <https://www.payasso.fr/loranim/enfancejeunesse>

ATTENTION!

Ce lien change à partir du 15 septembre pour devenir <https://www.payasso.fr/loranimassociation>

Les autres moyens de paiements habituels : chèque, espèces, Cesu, Chèques vacances, Bons loisirs CAF, devront être déposés sur votre site d'accueil dans les 48 heures qui suivent votre inscription sur le portail famille afin que celle-ci soit validée.

SANS REGLEMENT DANS LES 48H, LA DEMANDE DE RESERVATION SERA ANNULEE

Les factures périscolaires seront établies à chaque fin de mois.

Les factures extrascolaires seront éditées à la fin de chaque période de vacances.

POUR TOUT PAIEMENT PAR PRELEVEMENT : MERCI DE JOINDRE UN RIB/IBAN

Mandat de prélèvement  Single Euro Payments Area	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) L'ASSOCIATION LOR'ANIM		 Association au service des habitants	
	à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'ASSOCIATION LOR'ANIM			
	Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.			
Référence unique du mandat :			Identifiant créancier SEPA :	
Débiteur :			Créancier : L'ASSOCIATION LOR'ANIM	
Votre Nom*			Nom LOR'ANIM	
Votre Adresse*			Adresse 1 THI BON PRE	
Code postal*			Code postal 88480	
Ville*			Ville ST REMY	
Pays*			Pays FRANCE	
IBAN*				
BIC**				
Tiers débiteur			Paiement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel	
Tiers créancier			Le* :	
A* :			Signature* :	
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (*) Veillez compléter les données obligatoires du mandat. (**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).				
Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.				

COORDONNEES BANCAIRES POUR TOUT PAIEMENT PAR VIREMENT



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06900	00020781701	62	EUR

Domiciliation
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 88

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8069	0000	0207	8170	162

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT 88
SAINT DIE
17 R DU COLONEL JACQUES PIERRE
88100 ST DIE DES VOSGES

Titulaire du compte (Account Owner)
LOR'ANIM
1 RUE DE LA GLACIERE
88210 SENONES

 03 29 38 28 25

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

DISPOSITIONS SANITAIRES

Le suivi sanitaire est assuré par un membre de l'équipe pédagogique de l'accueil titulaire du PSC1.

Administration de traitements

► Fournir obligatoirement l'ordonnance originale du médecin traitant. Les traitements devront être apportés avec leur emballage d'origine, marqués au nom de l'enfant.

► Tout problème de santé nécessitant une prise en charge spécifique (allergie, régime alimentaire...) devra être signalé à la Direction par le représentant légal.

Le protocole du médecin traitant devra obligatoirement être transmis avant l'accueil de l'enfant.

► Si un enfant est malade durant la journée, le directeur en informera la famille et prendra les mesures médicales nécessaires.

REGLES de VIE

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont établies avec les enfants et sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement.

Les règles de vie doivent être les plus claires et les plus simples possibles, afin qu'elles soient comprises et respectées par tous et appliquées à tous, enfants/animateurs, de façon identique.

J'ai le droit :

- J'ai le droit de jouer, rire et m'amuser...
- J'ai le droit de partager et d'échanger avec mes amis...
- J'ai le droit de rencontrer et de me faire de nouveaux amis...
- J'ai le droit de choisir mes activités...
- J'ai le droit de proposer et d'animer des activités...
- J'ai le droit de ne rien faire...



Respect des Personnes :

- Je respecte mes amis, en utilisant un vocabulaire adapté.
- J'écoute et respecte les animateurs afin que ceux-ci m'écoutent et me respectent !
- Je respecte le travail des dames de service...
- Je participe au débarrassage et nettoyage de ma table...
- Je mange proprement et dans le calme...

Respect des locaux et Matériels :

- Je respecte les lieux (salles, stades, cours, gymnase) mis à ma disposition...
- Je respecte le matériel (ciseau, peinture, ballons, jeux de sociétés...) mis à ma disposition...

Ces règles ne sont pas figées. Elles peuvent évoluer tout au long de l'année, notamment au cours des moments de régulation « Forum ».

Le forum est un temps de discussions qui réunit les enfants et les animateurs afin qu'ils échangent, s'écoutent et prennent des décisions concernant la vie du centre.

Forum :

Chaque personne, enfant / adulte, de l'accueil pourra solliciter la mise en place d'un forum qui permettra :

- de discuter des situations vécues.
- de gérer et/ou de trouver des solutions au problème.
- de proposer ou d'adapter de nouvelles règles.
- de refaire un point avec les personnes concernées.

INFOS SITES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE ST DIE DES VOSGES – CONTACTS / TARIFS



Croc'Jeux
88480 Saint Remy
Contact : Esteban
06 10 97 54 44

loranimsaintremy@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h30 / Midi / Soir 18h30



Le Jardin des Lutins
88420 Moyenmoutier
Contact : Quentin
06 01 43 40 02

loranimmoyenmoutier@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h30 / Midi / Soir 18h30



Les Hurons
88210 Hurbache
Contact : Angélique
06 17 56 76 38

loranimvalleeduhure@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h30 / Midi / Soir 18h30



L'île aux potes
88210 Ban de Spat
Contact : Isabelle
06 26 28 50 35

loranimbandesapt@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h30 / Midi / Soir 18h30



CAJS
88480 Etival C.
Contact : Sophie
07 77 77 32 83

loranimcajs@gmail.com

Périscolaire
Midi / Soir 19h00
Mercredis / Vacances
de 7h30 à 19h00



Les Futés du Rond Pré
88210 Senones
Contact : Alexandra
07 77 38 01 26

loranimsenones@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h / Midi / Soir 18h30
Mercredis / Vacances
de 7h à 18h30
Club Ados / Accueil Jeunes

GRILLE TARIFAIRE PÉRISCOLAIRE

QF CAF	MATIN	MIDI	SOIR
De 0€ à 599€	0€80/h	0€80/h +Repas 4,35€	0€80/h
De 600€ à 1 199€	1€/h	0€90/h +Repas 4,35€	0€90/h
A partir de 1200 €	1€20/h	1€/h +Repas 4,35€	1€/h

GRILLE TARIFAIRE / HORAIRES MERCREDIS / VACANCES

QF CAF	MATIN 7h/7h30 - 12h	MATIN Avec Repas 7h/7h30 - 13h	JOURNEE 7h/7h30 18h30/19h	A-MIDI Avec Repas 12h-18h30/19h	A-MIDI 13h-18h30/19h
De 0€ à 599€	3€90	9€15	13€45	9€15	3€90
De 600€ à 1 199€	4€30	9€65	14€35	9€65	4€30
De 1200 € à +	5€10	10€65	16€15	10€65	5€10
Les horaires, d'ouverture du matin et de fermeture du soir, varient selon les sites.					



Les Moussaillons
88210 Moussey
Contact : Théo
07 89 28 88 60

loranimmoussey@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h /Midi / Soir 18h30

INFOS SITES UNIQUEMENT OUVERTS AUX VACANCES – CONTACTS / TARIFS



Les Loulalous des fosses
88100 Nayemont les Fosses
 Contact : Théo
06 22 81 26 31

vacancesloranim@gmail.com

Vacances de 7h30 -18h30
 ières semaines petites vacances
 Juillet & août Période estivale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT DIE DES VOSGES

QF CAF	MATIN 7h30 - 12h	MATIN Avec Repas 7h30 - 13h	JOURNEE 7h30 - 18h30	A-MIDI Avec Repas 12h - 18h30	A-MIDI 13h - 18h30
De 0€ à 599€	3€90	9€15	13€45	9€15	3€90
De 600€ à 1199€	4€30	9€65	14€35	9€65	4€30
De 1200 € à +	5€10	10€65	16€15	10€65	5€10



La Cabane des Z'Amis
88520 Ban de Laveline
 Contact : Esteban
06 10 97 54 44

loranimbandelaveline@gmail.com

Vacances de 7h30 à 18h30
 Uniquement en juillet

Accueil de Loisirs
88430 Corcieux
 Contact : Quentin
06 01 43 40 02

loranimcorcieux@gmail.com

Vacances de 8h00 -18h00
 ières semaines petites vacances
 Juillet Période estivale

COMMUNE DE CORCIEUX

QF CAF	SEMAINE HABITANT CORCIEUX	SEMAINE HABITANT HORS CORCIEUX
De 0€ à 900€	40€	70€
A Partir de 901€	60€	90€

PORTAIL FAMILLE : https://www.delta-enfance8.fr/PORTAIL_LORANIM

INFOS SITES – CONTACTS / TARIFS

RPI LA BOURGONCE / NOMPATELIZE / LA SALLE



La Case à Jeux
88470 La Bourgonce
 Contact : Laura
 06 18 80 17 48
loranimlabourgonce@gmail.com

Périscolaire
 Matin 7h15 / Midi / Soir 18h30

Mercredis / Vacances
 de 7h15 à 18h30

Club Ados / Accueil Jeunes

GRILLE TARIFAIRE PERISCOLAIRE

QF CAF	MATIN	MIDI	SOIR
De 0€ à 599€	1€/h	0€80/h +Repas 4,35€	1€/h
De 600€ à 1 199€	1€50/h	0€90/h +Repas 4,35€	1€50/h
A partir de 1200 €	2€/h	1€05/h +Repas 4,35€	2€/h

GRILLE TARIFAIRE / HORAIRES MERCREDIS / VACANCES

QF CAF	MATIN 7h15 - 12h	MATIN Avec Repas 7h15 - 13h	JOURNEE 7h - 18h30	A-MIDI Avec Repas 12h - 18h30	A-MIDI 13h - 18h30
De 0€ à 599€	3€90	9€15	13€45	9€15	3€90
De 600€ à 1 199€	4€30	9€65	14€35	9€65	4€30
De 1200 € à +	5€10	10€65	16€15	10€65	5€10

PORTAIL FAMILLE : https://www.delta-enfance8.fr/PORTAIL_LORANIM

INFOS SITES – CONTACTS / TARIFS

COMMUNE DE SAULCY SUR MEURTHE



Les P'tites Crapules
88580 Saulcy sur Meurthe
Contact : Marina
06 77 07 58 80

loranimsaulcysurmeurthe@gmail.com

Périscolaire
Matin 7h30 / Midi / Soir 18h30

Mercredis / Vacances
de 7h30 à 18h30

GRILLE TARIFAIRE PERISCOLAIRE

QF CAF	MATIN	MIDI	SOIR
De 0€ à 599€	0,80€/h	5,20€	0,80€/h
De 600€ à 1 199€	1€00/h	5,35€	0,90 €/h
A partir de 1200 €	1,20€/h	5,50€	1€/h

GRILLE TARIFAIRE / HORAIRES MERCREDIS / VACANCES

QF CAF	MATIN 7h30 - 12h	MATIN Avec Repas 7h30 -13h	JOURNEE De 7h30 à 18h30	A-MIDI Avec Repas 12h-18h30	A-MIDI 13h-18h30
De 0€ à 599€	2€50	6€95	11€45	6€95	2€50
De 600€ à 1 199€	3€70	8€20	12€90	8€20	3€70
De 1200 € à +	4€10	8€70	13€50	8€70	4€10

PORTAIL FAMILLE : https://www.delta-enfance8.fr/PORTAIL_LORANIM



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, et de l'Etat au 9 décembre 1905 de « Séparation des Eglises et de l'Etat », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. A cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux sains et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOLCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut le respect social et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'échelle aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité marque le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empiècherait, choquerait et choquerait de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

Les services publics, les collectivités et administrateurs de la branche Famille, en tant qu'ils participent à la gestion du service public, ont l'obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne définit pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les rôles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est prosaïque et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et produisant ombrage au bon déroulement.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'exprime et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières créatives les uns avec les autres. Ces attitudes participent et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la conciliation. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appréhension de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





POLE GESTION & FINANCIER - *Laetitia MATHIS* Chargée de Gestion / 06 25 10 29 67/ loranim88@gmail.com

POLE DEVELOPPEMENT - *Pascal MATHIS* Agent de Développement / 06 23 85 22 33 / pascalmathis.loranim@gmail.com

POLE PEDAGOGIQUE & FORMATIONS - *Myriam SANCHEZ-AUBERTIN* Chargée de Coordination / 06 21 52 05 50 / myriamsanchez.loranim@gmail.com



<http://www.association-loranim.com>